



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 3 - amortissement-subvention-equip

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnass **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnass)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Par convention de mandat du 11 juin 2018 avec le conseil départemental 47, la ville de Boé a été désignée maître d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de l'avenue de Bigorre : trottoirs et couche de roulement, pour un coût de 107 209.42€ TTC.

Le département a pris en charge le montant total HT des travaux, soit 89 470.38€. La ville de Boé a bénéficié du FCTVA sur ces dépenses d'investissement pour un montant de 17 586.63€.

Le différentiel de 152.41€ est assimilé à une subvention d'équipement qu'il convient d'inscrire au compte 204133, afin de solder les écritures de la convention de mandat « Avenue de Bigorre » avec le Département 47.

Cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur 1 an, en 2023.

II - Considérants et références juridiques

VU la convention de mandat entre la ville de Boé et le Département 47, en date du 11 juin 2018, concernant les travaux d'aménagement de l'avenue de Bigorre,
Considérant qu'il convient de solder cette opération sous mandat,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

INSCRIRE : le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 152.41€ au compte 204133.

AMORTIR : cette subvention sur une durée de 1 an, sur l'exercice 2023

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20231218-Imc1FIN2370003-DE
Date de création : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

FIN N° 2023 70 003

Rapporteur : **Madame Stéphanie RELLA**

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet